

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, GODEROY, et M<sup>l</sup><sup>o</sup> NEVERLET, libraires;

A PARIS, Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service Journalier).

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 36 minut. soir,	Omnibus.
4 — 10 — —	Express.
2 — 58 — —	matin, Express-Poste.
10 — 23 — —	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.
--------------------------	----------

Départ de Saumur pour Paris.

9 heures 49 minut. matin,	Express.
11 — 50 — —	Omnibus.
6 — 36 — —	soir, Omnibus.
8 — 58 — —	Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.
---------------------------	----------

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Les journées des 4 et 5 juin feront bien tristement époque dans l'histoire de notre pays. Jamais on ne pourra dire tout ce qu'elles ont causé d'effroi et de ruines; 1843, tout effrayant qu'il fût pour nous à cause des ruptures de nos levées, ne peut être comparé à ces désastreuses journées.

Dès le lundi 2, la Loire grossissait avec une rapidité sans égale; le mardi, dans la soirée, elle atteignait, à l'échelle du Pont-Cessart, 6 mètres 70: — c'était la hauteur de 1843. — L'inquiétude et l'agitation étaient au comble. — A chaque instant on entendait répéter les nouvelles les plus alarmantes: les digues menaçaient de tous côtés, en amont, en aval de Saumur; — les levées du Thouet n'étaient ni assez solides ni assez élevées. — Tous ces récits qu'enfantait la frayeur, jetaient la consternation et la mort dans tous les esprits. Grâce à l'activité et l'intelligence déployées par M. l'Ingénieur, M. le commandant du Génie, M. Joly, M. Piette, M. Couet, en un mot, par tous les employés des ponts-et-chaussées, nos levées tinrent bon partout; mais nous ne fûmes pas sauvés pour cela de l'inondation. On avait malheureusement oublié, — et qui n'oublie pas en pareille occurrence! — on avait oublié de murer les deux ouvertures qui, des maisons Budan et Mulot, donnent sur le chemin de halage: l'eau s'engouffrait par là et venait se briser sur la maison qui fait l'angle de la rue de la Fidélité et de la rue de la Petite-Bilange. Tout le quartier Saint-Nicolas fut inondé d'autant plus vite que la Loire, plus haute que le quai Saint-Nicolas, y versait ses eaux torrentielles. Le quai de Limoges tout entier était également envahi, de sorte que les rues Saint-Jean, de la Tonnelle, du Puits-Neuf, et toutes celles qui sont plus basses, devinrent bientôt de vastes lacs traversés de courants dangereux.

M. Raguideau, qui depuis trois jours était sans cesse sur pieds, veillant et organisant des secours partout où les besoins étaient plus pressants, éta-

blit promptement un service de bateaux, et tous les habitants purent se procurer les choses nécessaires à la vie.

La ville en fut quitte pour quelques heures de captivité; dès la soirée de mercredi, les eaux baissèrent dans les rues avec une très-grande rapidité, et laissèrent quelques passages libres. La Loire baissait aussi dans son lit, et cette baisse subite jeta l'épouvante dans l'esprit de beaucoup de personnes. — On pressentait quelque grand malheur en amont. Ces pressentiments devinrent bientôt une affreuse réalité. — On apprit, en effet, dans la soirée, qu'une rupture de plus de 200 mètres avait eu lieu à la Chapelle-sur-Loire, que le fleuve avait renversé les maisons, détruit les plus belles, les plus riches récoltes, entraînant avec lui des centaines de millions. — Le torrent avançait à pas de géant dans la Vallée, il couvrait de ses flots torrentiels Chouzé, Bourgneil, et allait successivement envahir tout ce val magnifique qui s'étend de la Chapelle à Angers.

Jendi, à 4 heures du matin, les eaux avaient traversé la route de Saumur au Maus.

Sans perdre un instant, l'autorité civile et l'autorité militaire organisèrent, sur une vaste échelle, un service de sauvetage. — Plus de cent bateaux, montés par des mariners expérimentés, allaient arracher au torrent les malheureux fermiers, qui, pour appeler au secours, tiraient sans cesse des coups de fusil.

Qui pourrait dire les scènes d'horreur et de destruction de ces affreuses journées? Qui se figurera cette innombrable population effarée, hommes, femmes, enfants, les uns terrifiés, les autres étouffant dans les larmes et les sanglots, emportant quelques parties de leur mobilier, et fuyant en toute hâte devant une masse d'eau qui les menaçait, disaient-ils, comme un mur de six pieds d'élevation. Qui dira l'anxiété de ces femmes, de ces vieillards, réfugiés sur les toits de leur chaumière ébranlée, attendant une mort horrible, inévitable?

Les animaux, effrayés par le roulement des eaux

fuyaient en poussant des cris épouvantables: les bœufs, les vaches disparaissaient entraînés par le torrent qui les devançait.

A chaque instant les chaumières en pisé, les maisons en tuffeaux s'affaissant sous les eaux venaient ajouter encore à la désolation. Non, jamais si horrible spectacle n'avait désolé nos contrées. — Les plus grandes inondations d'autrefois, celles dont l'histoire nous a conservé le souvenir, n'ont jamais eu ce caractère de désolation générale.

Le cœur est navré, et l'on ne peut retenir ses larmes en parcourant la levée de la Loire depuis la Chapelle jusqu'aux Rosiers. — Les malheureux inondés bivouaquent pêle-mêle, hommes, femmes, enfants, avec leurs animaux qui manquent de fourrages.

Une tristesse profonde est peinte sur la figure de ces pauvres gens, amaigris par trois jours d'une souffrance morale que rien ne peut rendre.

A Saumur, jeudi matin, c'était même spectacle; les pauvres fermiers voisins de la ville avaient attaché leur bétail dans les rues, sur les places, partout. — Dans la soirée, l'autorité militaire s'empressa d'offrir les écuries de l'École et les habitants recueillirent dans leurs maisons un grand nombre des victimes du désastre.

Toute la journée, au fur et à mesure que les *toutes* amenaient les inondés à la Croix-Verte, MM. les ecclésiastiques de la ville et les sœurs de charité ne cessèrent de leur distribuer, au nom de l'autorité, tous les secours possibles en pain, viande et vin.

Que reste-t-il à faire maintenant? Bien des choses: — soulager d'abord ceux qui souffrent et ils sont nombreux; chacun doit apporter son tribut dans cette œuvre importante. L'administration supérieure prend toutes les mesures en son pouvoir, mais cela ne suffit pas; il faut que chacun de nous supplée à ce que ne peut faire l'autorité. — Voilà pour le plus pressé.

Puis de grandes choses devront encore être faites.

FEUILLETON

LE Puits du Diable.

Si tout le monde n'a pas vu Suresnes, il est peu de gens qui n'en aient entendu parler.

C'était une bourgade qui avait au moyen-âge la réputation d'Al ou de Vertus. Des chartes ont consacré la renommée de son vin, qui figurait avec honneur sur les tables des grands seigneurs de la féodalité. Mais soit que les gosiers modernes se soient pervertis, soit que la vigne ait dégénéré, le vin de Suresnes n'a plus que la réputation d'être bon en salade.

Géographiquement, Suresnes est un de ces innombrables groupes de maisons d'agrément, qui font de la banlieue de Paris une sorte de résurrection bourgeoise de la campagne patricienne de Rome, au temps d'Horace et de Tibulle; il niche sur le versant du Mont-Valérien, à une douzaine de kilomètres de Paris. De ses hauteurs on aperçoit les tours de l'ancienne abbaye de Saint-Denis, qui semble condamnée à subir des restaurations à perpétuité.

Mais comme il ne s'agit pas de l'histoire de l'endroit, on nous dispensera d'encadrer notre récit dans le détail des événements dont il a été le théâtre et de passer sous silence les conférences théologiques de Suresnes, qui amenèrent Henri IV à abjurer le calvinisme. D'ailleurs, le cadre serait déplacé. Donc, parmi les jolies maisons de Suresnes, verdoyantes, paisibles et ordinairement silencieuses, il y en avait une qui faisait un assez vif contraste.

Devant les grilles on voyait une longue file de voitures enrubannées, puis un groupe de musiciens, composé d'un serpent et d'un cornet à piston, qui grinçaient, s'agitaient et soufflaient à qui mieux mieux. Ils étaient en nage.

Beaucoup d'enfants, quelques vigneron, un assez bon nombre de femmes s'échelonnaient en face des grilles pour admirer le beau monde qui se promenaient dans le jardin de M<sup>me</sup> Forestier. Les habits noirs, les cravates blanches, les robes de nuances claires et les chapeaux fleuris auraient annoncé à un passant étranger une cérémonie. Les rubans des voitures et la symphonie enrégée qui glapissait à la porte en expliquaient clairement le but. Quelqu'un se mariait!

Tout-à-coup, le trot de deux chevaux attelés à une calèche, qui soulevait une poussière épaisse, dispersa les curieux en faisant une trouée, et s'avança jusqu'au perron de la maison.

Une dame, jeune, vive, gracieuse, en descendit, et quoique les invités fussent dans le jardin, elle pénétra dans le vestibule, et du vestibule directement dans la chambre à coucher de madame Forestier, où elle se fit introduire.

M<sup>me</sup> Forestier, jeune veuve de vingt-six à vingt-sept ans, était le principal personnage de la fête; après quatre ans de veuvage, elle convolait en secondes noces.

Quand la nouvelle venue pénétra dans la chambre, M<sup>me</sup> Forestier jeta un regard dans la glace, replaçait un dernier nœud et lissait du bout du doigt la ligne terminale de ses bandeaux d'un châtain de belle nuance.

L'entrée soudaine de la voyageuse lui fit faire une prompte volte-face.

Adrienne ici! s'écria-t-elle avec une surprise qui vira au mécontentement.

— Elle-même, répliqua la nouvelle venue, qui feignit de ne pas voir la nuance de la surprise; et, ce disant, elle embrassa la mariée sur les deux joues.

— Tu ne mérites pas mes deux baisers; si j'avais de la rancune, au lieu de t'embrasser, je te gronderais, dissimulée!

Madame Forestier rougit.

— Eh quoi! tu changes de position, d'état, tu abandonnes la robe noire pour le satin rose, le chapeau de veuve pour les fleurs de la mariée, et tout cela sans m'en rien dire! Soyez donc amies intimes!

— J'accepte tes reproches, mais bientôt tu vas m'excuser, dit la mariée sur le front de laquelle la première impression était effacée.

— J'en doute, dit la nouvelle venue d'un air menaçant. Si j'en avais cru M. de Vatteville, mon mari, et si mon amitié ne t'avait excusée, je t'aurais laissé faire du mystère à ton aise.

Du mystère! pas trop; il y a là tous les parents de mon futur, tous nos amis...

— Voyons, dit M<sup>me</sup> Vatteville en détournant un rideau.

— Ceux du futur c'est possible, mais les tiens n'y sont pas! La rue aux Ours a donc fait invasion ici! D'où peuvent venir ces figures et ces tournures?

M<sup>me</sup> Forestier fit un geste de dépit.

Depuis longtemps les savants cherchent la cause du débordement des fleuves. Les uns ont cru la trouver dans le déboisement des montagnes, les autres dans les nombreuses constructions des digues latérales et transversales des fleuves. — Ces deux opinions nous semblent avoir beaucoup de vrai en ce que les deux choses réunies contribuent, selon nous, à ces désastres si fréquents de nos jours, et nous craignons même que l'utile innovation du drainage les rende plus fréquents encore dans l'avenir.

Toutefois, nous ne voulons pas plus blâmer ce qui a été fait que ce qui se fera. — Le déboisement a eu son utilité, les digues, les ponts ont procuré des avantages incontestables, et le drainage est appelé probablement à rendre à l'agriculture de bien grands services. Les maux que peut-être ils ont occasionnés pèsent bien moins que les bienfaits qu'ils ont rendus. Il ne faut donc pas les vouer à la haine publique, mais seulement les modifier, les approprier aux besoins de l'époque.

Reboiser est indispensable, aujourd'hui que le bois devient de plus en plus rare; par là on évitera l'écoulement trop rapide des eaux, en même temps qu'on procurera à la génération qui nous suit des avantages dont nous sommes privés.

Qu'on donne aux rues des cités un niveau moins facilement submersible; qu'on élève des digues plus hautes et plus larges que celles actuelles; qu'on leur donne une force, une élévation qui puissent résister à des crues supérieures à celles de 1856, et alors nous aurons rempli la mission de prévoyance qui nous est confiée par la divine Providence.

Cela fait, et Dieu aidant, — car nous ne sommes pas assez philosophe pour ne pas voir Dieu en tout cela, pour ne pas reconnaître un châtement au fol orgueil qui nous fait oublier l'état de sujétion dans lequel nous sommes à l'endroit du maître du monde; — Dieu aidant, disons-nous, les saisons reprendront leur cours régulier, l'hiver aura ses froids préservateurs, l'été ses chaleurs vivifiantes, le ciel sa sérénité, et nous n'aurons plus à déplorer la perte de nos récoltes et à pleurer la mort de parents et d'amis souvent enlevés avant l'âge par de grandes catastrophes.

Nous l'avons déjà dit, M. Louvet, à la première nouvelle de nos désastres, a quitté Paris et est venu partager nos peines et nos inquiétudes.

M. le Sous-Préfet, qui était en congé, n'en a pas attendu l'expiration, est parti en poste et est également accouru au milieu de nous.

De concert, ces deux administrateurs ont organisé un service de bateaux dans toutes les communes envahies par les eaux. Tous deux individuellement ont porté des secours et des consolations sur toute la ligne depuis les Rosiers jusqu'à la Chapelle.

Dès le premier jour M. le Sous-Préfet s'est rendu à la Chapelle; sa présence y était plus nécessaire encore qu'il n'avait présumé: M. le Sous-Préfet de Chinon était bloqué à Langeais par les eaux et ne pouvait se rendre sur les lieux du sinistre. M. O'Neill s'est entendu avec M. le maire de Chouzé et M. le commissaire de police de Bour-

gueil sur les moyens d'assurer des subsistances aux communes de Chouzé et de la Chapelle.

Ce zèle prévoyant, cette intelligente activité de nos administrateurs ne surprendra personne, ils nous ont plus d'une fois donné des preuves de leur dévouement.

Nous ne devons pas terminer notre article et nos réflexions sans remercier les nombreuses personnes qui se sont dévouées avec tant de zèle au sauvetage des malheureuses victimes de l'inondation. — Il est impossible de signaler tous les actes dignes d'éloges; cependant nous n'oublions pas M. Lahaye, chapelier; il montait, vis-à-vis le château de Launay, une barque chargée de neuf personnes; l'embarcation sombra quand elle allait regagner la levée; — deux fois il a plongé pour retirer une pauvre femme qui ne paraissait pas; — ses efforts généreux ont été couronnés de succès, et, grâce à lui, tout le monde a pu regagner la rive.

Nous devons de grands remerciements à MM. du chemin de fer, à M. Faye en particulier: ils ont été pour la ville et pour toute la ligne inondée d'une extrême obligeance.

De concert avec M. Louvet, M. le Sous-Préfet s'est occupé d'assurer la subsistance de toutes les communes envahies.

M. le Directeur de la maison centrale de Fontevault, qui s'est montré dans notre malheur, si bienveillant et si zélé, a mis à la disposition de l'autorité 200 kilog. de pain par jour. — Ils seront envoyés à la Chapelle.

La commune de Parnay a donné instantanément 300 kilog. de pain.

Grand nombre de communes de la rive gauche de la Loire ont offert un asile aux malheureux inondés et à leurs bestiaux.

M. le marquis de Brézé a donné hier 3,000 fr. pour subvenir aux premiers besoins des victimes de l'inondation.

Le détachement du 51<sup>e</sup>, en garnison à Saumur, s'est dévoué, depuis nos malheurs, avec un zèle et une intelligence au-dessus de tout éloge. Non seulement ils ont veillé, travaillé jour et nuit, mais ils ont voulu partager leur pain, leur ration avec les malheureux inondés.

« Chouzé, jeudi 5 juin, 5 heures du soir.

« A M. le Rédacteur de l'*Echo Saumurois*.

« J'arrive de la Chapelle, je vous écris en toute hâte, non pas pour vous faire un tableau complet des horreurs qui viennent une seconde fois de frapper mes yeux, — les expressions me manquent, — mais pour vous dire sommairement quelle est notre situation à tous:

« Le bourg de la Chapelle s'engloutit peu à peu, les maisons disparaissent successivement. L'épouvantable fleuve se creuse, dans cette vallée si riche de toute récolte, un nouveau lit d'une profondeur incalculable. — Toutes les habitations de la cam-

pagne sont entraînées dans l'immense torrent dont l'œil ne peut mesurer l'étendue.

« Les pauvres cultivateurs arrachés à l'inondation sont dispersés quelques-uns sur le coteau et le plus grand nombre sur la levée, couchés sur la terre mouillée par la pluie qui tombe presque continuellement, sans pain, sans abri, sans linge; — abattus par la douleur la plus profonde, ils ne se relèvent que pour donner des soins à leurs enfants et à leurs animaux; — leurs yeux ne s'ouvrent que pour voir l'affreux spectacle des flots courroucés qui entraînent à peu près tout ce qu'ils possédaient. Riches et pauvres ne sont plus qu'une association de misères et de ruines.

« Je viens de m'entretenir avec M. Gerbier, maire de la commune et notaire: — cet homme courageux et plein de dévouement vient d'acquiescer la certitude que les minutes de son étude et toutes les valeurs qu'il possédait ont été englouties.

« Ce soir encore, sur le théâtre du sinistre, il donnait des ordres et encourageait les malheureux inondés; — sa femme est dangereusement malade.

« Il a fait des efforts inouis pour conjurer le désastre qui frappe toute notre contrée; les habitants ont lutté jusqu'au dernier moment, mais toute résistance était inutile.

« Chouzé est entièrement submergé et ne doit son salut qu'à l'énergie intelligente de ses travailleurs; grand nombre de maisons s'écroulent, mais je crois que personne n'a péri, grâce à un prompt sauvetage organisé sur tous les points à la fois.

« Nous avons à nourrir presque tous les habitants de la Chapelle, de Savigny et du Bremont; — nos ressources ne vont pas suffire; si Saumur ne nous vient pas en aide, nous allons être livrés à une affreuse famine. — Du secours, du secours.

« L. AUCHÉ.

Il y a eu de grands malheurs aussi dans le bas de la Loire: la levée de Savennière est rompue au-dessus de la Jametrie. — La Vallée est remplie d'eau.

Aux Ponts-de-Cé on a eu de grandes inquiétudes, les quartiers bas ont été envahis; on a craint pour la levée de Belle-Poule. — La circulation est interdite sur la levée du Louet.

Le prince Oscar de Suède a dû arriver à Cherbourg, à bord de la *Reine-Hortense*, aujourd'hui, il se rendra, ensuite, à Brest, et visitera également Lorient et Nantes, d'où il retournera par la voie de terre à Paris, pour assister aux fêtes du baptême impérial. — Havas.

Pour la chronique locale et de l'ouest: P. CODET.

CAISSE D'ESCOMPTE DE SAUMUR.

Nous apprenons qu'un mandataire de la C<sup>ie</sup> G<sup>ie</sup> des caisses d'escompte, dont le siège est à Paris, vient d'arriver à Saumur, dans le but d'organiser une caisse semblable à celles qui fonctionnent autour de nous avec tant de succès.

Nous verrons avec plaisir notre ville entrer dans cette vaste opération de banques qui compte aujourd'hui plus de soixante-dix établissements principaux; parmi lesquels nous pouvons citer: Paris, Lyon, Nantes, Avignon, Rennes, Brest, Tours, etc.

— Avais-je raison d'oublier mes connaissances de Paris? Toi, une amie, tu débutes par une impertinence!

— C'est que vraiment, là, ils sont d'un drôle, répondit en riant la riieuse madame de Vatteville.

— Ris à ton aise, quoiqu'au fond cela soit très-sérieux.

— C'est juste, puisqu'il s'agit d'un mariage, et d'un mariage en secondes noces, encore!

A propos, je suis bien étourdie, je ne t'ai pas encore demandé le nom sous lequel va disparaître madame Forestier.

L'interlocutrice de M<sup>me</sup> Vatteville rougit encore plus fort qu'au reproche de dissimulation qu'elle avait d'abord reçu.

— Promets-moi, dit-elle, de m'épargner une plaisanterie?

— Je te le promets, mais ce nom est donc bien terrible?

— Tu vas en juger.

— Mais d'abord, fit avec une vivacité singulière, l'amie de la veuve, le futur est-il beau?

— Non.

— Spirituel, alors?

— Mon futur mari est un homme rempli d'attentions; une nature facile sans épines et sans angles: peut-être même amoureux: je n'ose pas affirmer son amour comme on l'entend, mais il m'aime autant qu'un homme sage et réfléchi peut aimer par le cœur et par l'imagination; s'il n'est pas un Antinoüs ou un Actéon, il est encore présentable.

— Pourtant les Actéons ne sont pas rares, dit en riant M<sup>me</sup> de Vatteville.

— Sais-tu que c'est un mot mal sonnante aujourd'hui? répondit gaiement M<sup>me</sup> Forestier.

— Bah! faisons trêve de mythologie; au moins, il est encore jeune.

— Il n'est plus de la première jeunesse.

— Alors, il est de la seconde. Je comprends: c'est un futur passé.

— Méchante! tu oublies que j'ai vingt-sept ans sonnées!

— Donc il a bien sûr cinquante ans.

— Environ. Mais mon futur a rendu sa première femme heureuse. En l'épousant, j'assure ma sécurité. J'ai besoin d'un appui au milieu des procès, des débats d'intérêts qui s'agitent autour de moi et qui m'épouvantent. Sais-tu que je suis menacée dans ma propre fortune par les folies de mon premier mari?

— Nous y voilà! un mariage de raison!

— Précisément.

— C'est-à-dire, ce qu'il y a de plus faux et de plus plus froid, et, je tranche le mot, de plus déraisonnable.

— Adrienne!

— Pardonne-moi, ma bonne Marguerite. M. de Vatteville, par ses boutades et ses froideurs, me fait souvent damner, mais il y a des retours qui font tout pardonner. Il a de l'esprit, de la figure, il est quelqu'un, et je l'aime. Je t'en défie d'en dire autant de ton futur mari.

— Je l'estime: c'est beaucoup.

— C'est bien froid.

— Tu oublies ce que j'ai souffert de ce mariage d'inclination avec M. Forestier.

— Non pas. C'était un fou, un original, un prodige qui dépensait!... ma foi, jusqu'à son existence, qu'il a perdue au fond d'un précipice en chassant le chamois en Suisse. Il faut reconnaître, malgré tout, que c'était un homme charmant.

— Oui, mais qui m'a rendue malheureuse; presque délaissée après un mariage d'inclination, j'ai pris le parti contraire. Le bonheur a ses bizarreries; peut-être le trouverai-je où personne ne le cherche.

Pendant ces derniers mots, madame de Vatteville s'était remise à la fenêtre. Son regard incertain et scrutateur s'éclaira tout-à-coup. Elle laissa retomber le rideau.

— Quoi qu'il en soit, dit-elle, je ne t'abandonne pas.

— Merci, Adrienne, merci. Si parfois tu as le mot piquant, tu as toujours bon cœur.

— Seulement, je regrette d'être arrivée si tard?

— Pourquoi?

— Parce que probablement, dit la jeune femme avec un aplomb magnifique, je t'eusse empêchée d'épouser.

— Voyez-vous cette folle: elle a une assurance!

— Je t'aurais guidée, conseillée, et bien sûr tu aurais réfléchi avant de t'engager avec ce monsieur. A propos, je ne sais pas encore son nom.

— Tu vas railler pour sûr.

— Ce nom est donc bien affreux?

En ce moment, une jeune femme de chambre ouvrit la porte et demanda si M. Vanneau pouvait entrer.

— Sans doute, répliqua M<sup>me</sup> Forestier.

— Mais ce n'est pas un nom d'homme, cela! dit M<sup>me</sup> Vatteville stupéfaite. Il faudra bien vite et bien vite de-

## DERNIÈRES NOUVELLES.

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE.

Dépêche Télégraphique de Paris.

Paris, le 6 juin 1856, 10 heures 20 minutes.

Le Ministre de l'Intérieur au Préfet de Maine-et-Loire.

L'Empereur est parti ce matin pour le val de la Loire.

Pour copie conforme,

Le directeur du télégraphe d'Angers,

Signé : CLEMENSO.

Certifié conforme.

A Angers, le 6 juin 1856, 1 heure.

Pour le Préfet de Maine-et-Loire en tournée de service.

Le Secrétaire-Général, BERGER.

## EXTÉRIEUR.

On écrit de Gènes qu'il a circulé, dans cette ville, une lettre de G. Mazzini, dans laquelle ce conspirateur manifeste l'intention de se retirer entièrement de la politique et d'abandonner le séjour de Londres pour New York ou toute autre ville d'Amérique. En attendant, il a chargé l'avocat Bettini, son agent général, de la vente et de la liquidation de tout ce qu'il possède en cette province.

— Havas.

Vienne, 30 mai. — Je m'empresse de vous annoncer qu'une lettre qui m'arrive en ce moment de Galatz, m'apprend que les plénipotentiaires chargés de la régularisation de la frontière de Bessarabie sont non-seulement arrivés dans cette ville, mais qu'ils ont eu déjà deux conférences préliminaires.

Une compagnie française à Constantinople a établi un service régulier de bateaux à vapeur entre Constantinople et Galatz; le premier des bateaux affectés à ce service spécial est arrivé à Galatz le 18 mai dernier, chargé de marchandises et ayant à bord de nombreux voyageurs. La compagnie des bateaux à vapeur du Danube a organisé également un service hebdomadaire et direct entre Galatz et Odessa; le premier bateau quittera Galatz le 7 juin.

On fait de grands préparatifs au palais de l'archiduc Albert, pour la réception du roi Othon, qui est attendu ici vers la fin du mois de juin.

Le prince Paul Esterhazy fait de son côté d'immenses préparatifs pour figurer dignement au couronnement de l'empereur Alexandre II.

(Constitutionnel.)

POLOGNE. — Voici le texte même de la circulaire que le ministre des affaires étrangères de Russie, prince Gortschakoff, a adressée à tous les agents diplomatiques de la Russie près les cours de l'Europe, au sujet de l'amnistie accordée aux Polonais.

« Varsovie, le 13/27 mai 1856.

» Monsieur,

» Revenus de leurs erreurs, beaucoup de réfugiés polonais se montrent animés du désir de rentrer dans leur patrie; mais, dans l'incertitude du sort qui leur est réservé, hésitent à en solliciter la faveur.

» L'Empereur, notre auguste maître, ne veut pas repousser des dispositions dictées par un sentiment qui, pour être tardif, n'en constitue pas moins un titre à sa clémence.

» Vouant à un généreux oubli la vie passée des réfugiés longtemps égarés ou coupables, qu'ils soient originaires du royaume de Pologne ou des provinces occidentales de l'empire, Sa Majesté Impériale daigne consentir à accueillir leur soumission et par suite autoriser leur retour dans leurs foyers, sans qu'ils aient à y subir une poursuite judiciaire ou une enquête quelconque. Elle permet également qu'une fois rentrés, ils soient réintégrés dans leurs droits civils, et que ceux parmi eux qui, pendant trois ans, auront tenu dans le pays une conduite irréprochable, soient admis au service de l'Etat, où ils trouveront l'occasion, en se rendant utiles, de faire preuve de la sincérité de leurs sentiments.

» Sont exclus seulement de ces faveurs les réfugiés qui, par leur conduite, témoignent une hostilité incorrigible contre le gouvernement impérial.

» Vous êtes autorisé, Monsieur, à faire connaître cette décision souveraine aux réfugiés polonais séjournant en... et à accueillir les recours en grâce de ceux d'entre eux qui ne seraient pas compris dans la catégorie ci-dessus indiquée.

» Vous voudrez bien, Monsieur, donner suite aux requêtes qui vous seraient remises, conformément à la marche établie, en les faisant parvenir, pour être soumises à la haute décision de S. M. l'Empereur, aux autorités compétentes de l'empire ou du royaume de Pologne, selon la provenance des pétitionnaires.

» Recevez, Monsieur, etc. GORTSCHAKOFF. »

Voici encore la traduction littérale d'une note publiée à Varsovie, par ordre de Sa Majesté Impériale :

« S. M. l'Empereur, dans sa sollicitude paternelle pour le bien des anciens militaires polonais, a daigné permettre que les soldats de l'armée polonaise, qui, après avoir été transférés de la troisième catégorie (celle des combattants de la révolution de 1830), sont entrés au service public, et s'y comportent irréprochablement, soient admis au droit des pensions de retraite, non-seulement pour le temps de leur service actuel, mais encore pour celui qu'il ont passé dans l'armée polonaise avant la révolution. Ce droit sera également étendu aux veuves et aux orphelins de ces militaires morts avant la publication de cet acte de grâce. » (Constitutionnel.)

## FAITS DIVERS.

L'Empereur a quitté Lyon mardi matin, après avoir visité tous les lieux, théâtre de l'inondation. Il part pour Valence où l'attend, ainsi que sur toute la route, un spectacle non moins pénible.

— Le navire *Léontine*, capitaine Dutot, arrivant de Riga, vient de revenir à Rouen, avec un chargement de lin. Ce navire est le premier qui soit entré à Riga depuis la signature du traité de paix. Le capitaine Dutot, ayant à son entrée arboré le drapeau français et le drapeau russe, a été accueilli par la population avec le plus vif enthousiasme, et pen-

dant son séjour dans ce port, la *Léontine* n'a cessé d'être encombrée de personnes de distinction, de négociants et de dames venant témoigner au capitaine leur joie de voir renouées les bonnes relations entre les deux pays.

— Un pluviomètre a permis de constater, à Colmar, le fait suivant, c'est que du 27 avril à la fin de mai, c'est-à-dire dans l'espace d'un mois et quelques jours, il était tombé 190 millimètres d'eau. C'est le tiers environ de ce qui tombe en moyenne par année.

— On écrit d'Avesnes (Nord) :

« Une saisie importante a été opérée ces jours derniers par des préposés de la douane. Un individu parcourait avec un cabriolet la grande route de Bavai, lorsqu'un douanier fort curieux s'avança pour visiter la voiture. Celui-ci, après les recherches les plus minutieuses, qui n'aboutirent d'abord à aucun résultat, mit par hasard le doigt sur une détente cachée avec le plus grand soin. Il appuya sur le bouton, et aussitôt s'ouvrit un double fond qui contenait une grande quantité d'aiguilles de contrebande. Cette marchandise, d'un prix très-élevé, est assujétie à un droit d'entrée de 30 0/0. On comprend quels bénéfices devait réaliser notre concitoyen, si, comme on le pense, il exerçait ce métier depuis longtemps. Persuadé que cet individu était coutumier du fait, l'administration des douanes, après avoir saisi le cheval et le cabriolet et conduit l'homme à la prison d'Avesnes, ordonna de nouvelles perquisitions et une visite domiciliaire. Des préposés de la gare de Valenciennes, renommés pour leur perspicacité, découvrirent chez le contrebandier une grande quantité d'aiguilles, encore plus considérable que la première. »

M. MÉRIGOT, chirurgien-dentiste à Angers, sera à Saumur, hôtel de Londres, le 8, le 9 et le 10 de ce mois. (345)

Extrait de jugement portant nomination de conseil judiciaire.

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, sur le rapport de M. Delavau, président, et sur les conclusions de M. le Procureur impérial, dûment enregistré et signé :

Il appert que le sieur Jean Chevallier, cultivateur, demeurant à Argentay, commune des Verchers, est et demeure pourvu d'un conseil judiciaire, sans l'assistance duquel il ne peut plaider, transiger, emprunter, recevoir un capital mobilier ou en donner décharge, aliéner, ni grever ses biens d'hypothèques, conformément à l'article 513 du Code Napoléon ;

Et que la dame V<sup>e</sup> Chevalier, propriétaire, demeurant à Argentay, commune des Verchers, mère dudit Jean Chevallier, a été nommée son conseil judiciaire.

Pour extrait certifié sincère et véritable du jugement sus-énoncé, par moi, avoué au tribunal civil de Saumur et de la V<sup>e</sup> Chevalier, ayant pour suivi la nomination du conseil judiciaire.

R. BODIN.

mander au ministre un nom qui te fasse sortir de la famille des échassiers.

Sans oser se l'avouer, madame Forestier était dépitée. Elle avait voulu faire un mariage de raison, et sa raison commençait à avoir peur du ridicule.

Sur ces entrefaites, M. Vanneau entra.

C'était un gros homme sur des jambes courtes, ni beau ni laid, à forte et opulente encolure, d'une physionomie parfaitement nulle, le visage frais et dont les lignes arrondies se noyaient dans une plénitude certifiant la santé et l'appétit. Sa face était souriante, et pour la circonstance visait à l'agréable. En un mot, une figure d'honnête épicière retiré du comptoir et gardant la monnaie courante de l'affabilité du détail.

— Madame, mesdames, dit M. Vanneau en s'inclinant comme un régisseur en face d'un parterre de province, je vous présente mes hommages.

M<sup>me</sup> de Vatteville s'inclina avec une gravité qui semblait difficilement se contenir.

— Encore deux heures, et je serai le plus heureux des mortels, dit gaillardement M. Vanneau.

— Allons, c'est un imbécille, pensa M<sup>me</sup> de Vatteville, Marguerite a perdu la tête.

— Tiens, reprit subitement M. Vanneau, qui n'entendait plus ni glapir le corne, ni aboyer le serpent : la musique s'est arrêtée.

— Ah ! c'est Monsieur qui a imaginé ce divertissement, dit gravement M<sup>me</sup> de Vatteville.

— Je n'ai pas grand mérite à cela. Je me suis souvenu. Chez les anciens, toutes les fêtes se faisaient au son des

flûtes ou de la lyre. J'ai essayé de faire revivre cela à Suresnes. Cela sent l'élogue.

— Ou la barrière, pensa la Parisienne.

— Je n'ai trouvé, ajouta le gros prétendu, que les trois ménestriers qui sont en bas. Mais je garde en réserve une épithalame qui ferait honneur à un mariage athénien.

— Pourquoi n'avez-vous pas songé à couronner une rosière ? dit avec un imperturbable sérieux la moqueuse amie de la mariée.

— Elles sont rares à Suresnes, répliqua M. Vanneau, visant à la malice.

M<sup>me</sup> Forestier était horriblement contrariée ; elle chiffonnait sa robe, sous prétexte de l'arranger.

— Je vous avais prié de faire les choses sans bruit et sans éclat, et vous mettez le pays en révolution, dit-elle avec humeur.

— Parce qu'il y a un peu de musique !

— Sans doute, la campagne permet bien des choses ; mais songez que voici une Parisienne impitoyable que je vous présente, M<sup>me</sup> de Vatteville, mon amie de pension et de famille.

— Ah ! c'est aimable ! Madame vient assister au spectacle de mon union. Je voudrais que tout le département de la Seine pût tenir dans l'église de Suresnes.

— C'est un bailli d'opéra-comique ou un cousin de M. Prudhomme ce gros homme, murmura M<sup>me</sup> de Vatteville.

— Monsieur a été greffier ou notaire de canton ? dit-elle à haute voix.

— Non, Madame, avoué... licencié, j'ai longtemps exercé dans un tribunal fort estimable, à Sainte-Ménehould.

— Ah ! le pays des pieds... ajouta la moqueuse d'un air candide.

— Précisément, Madame, répondit en riant d'un gros rire l'épais M. Vanneau. A force de plaider, de grossoyer, d'arrondir l'état des frais, j'ai fini par acquérir une propriété à Suresnes : une occasion. On vendait par licitation une maison avec parc, eaux vives, fermes en dépendant, et faute d'amateurs sur la mise à prix, ma foi, j'ai fait mon affaire de l'immeuble ; bonne opération, surtout parce qu'elle m'a permis de faire agréer mes vœux à Madame, ajouta galamment l'ex-avoué de Sainte-Ménehould.

— Décidément, Marguerite avait bien besoin d'un mandataire, pensa M<sup>me</sup> de Vatteville, je calomniais la rue aux Ours.

— Qu'importe tout cela à mon amie, dit sèchement M<sup>me</sup> Forestier, offensée par les fioritures surannées dont M. Vanneau entortillait ses niaiseries.

L'ex-avoué ne s'était pas encore révélé sous cet aspect ridicule. Expert en affaires, clair et judicieux, il évitait ordinairement le ridicule par la bonhomie sur le terrain de la conversation. Le malheur voulait qu'il sortît de sa nature, en face d'une femme habituée aux délicatesses de la convenance et aux règles des usages.

(La suite au prochain numéro.)

P. GODET, propriétaire-gérant.

# ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

Tribunal de Commerce de Saumur.

Les créanciers de la faillite du sieur Coquin, voiturier à Coron, dont les créances ont été vérifiées et affirmées, sont invités à se réunir lundi prochain, à huit heures du matin, en la chambre du conseil du Tribunal de Commerce, à l'effet d'entendre le compte définitif du syndic et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Le Greffier du Tribunal,  
A. DUDOUET.  
(353)

Etudes de M<sup>rs</sup> DUTERME, notaire à Saumur, et BEDON, notaire aux Rosiers.

## A VENDRE

ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT,

Deux MAISONS contiguës, situés à Saumur, rue d'Orléans, n<sup>os</sup> 34 et 36, et ayant issue sur la rue Daillé.

On pourrait disposer ces maisons pour un bel établissement de commerce.

S'adresser, pour traiter, auxdits notaire; il y aura toutes facilités pour les paiements. (339)

Etude de M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur.

## A VENDRE

OU A LOUER

### UNE MAISON,

Située à Saumur, rue de la Tonnelle, occupée par M. Carichou.

S'adresser à M. SAILLANT-BOUGOUIN, à Angers, ou à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (314)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

## A VENDRE

OU A LOUER

Une MAISON, à Saumur, rue du Temple, n<sup>o</sup> 10, dépendant de la succession de M<sup>lle</sup> Frémon.

S'adresser audit notaire. (158)

Etude de M<sup>e</sup> DUFOUR, notaire à Gennes.

## A VENDRE

OU A LOUER DE SUITE,

Une MAISON, située à Gennes, appartenant au sieur Thibault, boulanger, qui céderait en même temps le FONDS de BOULANGERIE qu'il exploite dans ladite maison.

S'adresser audit M<sup>e</sup> DUFOUR, ou audit sieur THIBAUT, pour traiter à l'amiable. (335)

## A VENDRE

UN TERRAIN, entouré de murs, ayant 20 mètres de façade sur la route de Saumur à Angers, en face de la gare des marchandises.

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur. (328)

## A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur,

Le dimanche 8 juin 1856, à midi,

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES,

Deux MORCEAUX DE TERRE, rangées de vigne, situés au Bois-Brard, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, contenant environ 2 hectares 80 ares, joignant MM. Hugonet, Audouin et Fouquet. Le chemin de Saumur à Milly et celui de Saumur à la Tour-de-Menives.

## A LOUER

Une MAISON avec JARDIN, située rue Bodin.

S'adresser à M. LECOY, avocat.

M. SIMON, huissier à Saumur, demande un premier CLERC. (352)

## MAISON

### A LOUER OU A VENDRE

Présentement,

Rue de la Petite-Douve,

Composée d'un salon, salle à manger, cuisine, remise, écurie, premier et deuxième étages.

S'adresser à M. CONSIDÉRANT ou à M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur. (333)

## A VENDRE

OU A LOUER

1<sup>o</sup> Une MAISON formant l'angle de la rue Dacier et de la Grand'Rue.

2<sup>o</sup> Belle MAISON, au Pont-Fouchard, occupée présentement par M<sup>me</sup> Renaud-Bardet.

## A VENDRE

Un CLOS, situé audit lieu du Pont-Fouchard, avec jardin affilé d'arbres fruitiers, et jolie petite maison, pressoir, écurie et belle cave voûtée sous le bâtiment; le tout contenant 2 hectares.

Et deux petites FERMES, situées, l'une à la Rempure et l'autre rue des Grouards, commune de Saint-Lambert-des-Levés.

S'adresser, pour le tout, à M. GAURON-LAMBERT, à Saumur. (332)

## A LOUER

Présentement ou pour Noël prochain ou pour la Saint-Jean prochaine 1856,

MAGASIN joignant l'hôtel J. Budan, place de la Bilange, à Saumur.

S'adresser à M. J. BUDAN. (381)

## MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine 1856,

Située au centre de la rue Royale, n<sup>o</sup>, occupée présentement par M. Volant, composée comme suit:

Rez-de-chaussée: un grand magasin ouvrant sur la rue Royale, dans lequel on pourrait faire une arrière-boutique ou chambre à coucher; un grand salon avec cheminée de marbre; au 1<sup>er</sup> étage, deux grandes chambres à cheminée de marbre, cabinet à côté, croisée à balcon sur la rue Royale; au 2<sup>me</sup> étage, une chambre avec cheminée, ouvrant sur la rue; une autre chambre derrière servant de cuisine, grenier au-dessus, cave, buanderie, latrines, cour avec issue à la rivière de la Loire.

S'adresser à M. A. PIERRE, propriétaire, ou à M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur. (234)

## A VENDRE

Deux MOULINS à passer la farine, provenant d'une boulangerie.

S'adresser à M. DELABARRE, rue du Petit-Versailles. (331)

## A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

Une MAISON, toute parquetée, située rue de Bordeaux.

S'adresser à M. COUTARD, rue de la Grise. (313)

## A LOUER

Présentement,

Un APPARTEMENT, rue Saint-Jean, maison Micault-Roy.

S'adresser à M. ROY, coutelier.

## A LOUER

1<sup>o</sup> UNE MAISON,

Avec Jardin,

Sise Porte-du-Bourg, actuellement occupée par M. Aubry.

2<sup>o</sup> UNE AUTRE MAISON,

Avec Jardin,

Joignant la précédente, occupée par les dames Filz de Gerald.

S'adresser à M<sup>lle</sup> LATRAU, rue du Collège. (86)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

## SEMOULE ET CHOCOLAT DE M. MOURIÈS

Au moyen de ces nouveaux produits alimentaires qui contiennent le principe nutritif, LES ENFANTS sont préservés des accidents causés par la dentition, des os, des difformités de la taille, du rachitisme, et en général des vices de constitution provenant d'un tempérament lymphatique.

L'emploi de la Semoule et du Chocolat de M. Mouriès, est recommandé aux femmes enceintes, aux nourrices pendant l'allaitement et aux enfants pendant toute la période de leur croissance.

L'Académie de Médecine a voté des remerciements à M. Mouriès, et l'Institut de France lui a décerné une médaille d'encouragement, au concours des prix Montyon de 1853, pour cette découverte qui a une si heureuse influence sur la diminution des maladies et de la mortalité des enfants. — Une instruction est jointe à chaque article. — Dépôt à Paris, rue Saint-Honoré, 154; à Angers, Clor aîné, marchand de comestibles, MÈNIÈRE, ph.; Beaufort, MOUSSU, ph.; Doué-la-Fontaine, PELTIER, ph.; Saumur, BRIÈRE, ph.; Cholet, BONTEMPS jeune, ph. (25)

Librairie LAGNY Frères, éditeurs rue Garancière, 8, à Paris.

## HISTOIRE

DU CONSULAT, DE L'EMPIRE ET DE LA RESTAURATION,

Par M. LAURENTIE,

2 Volumes in-8<sup>o</sup>. — Prix: 10 Fr.

Ces deux volumes forment le complément de l'histoire de France.

## LOTÉRIE DE S<sup>TE</sup>-CATHERINE-DE-FIERBOIS,

A TOURS.

Prix du Billet 50 centimes. — Au bureau du journal et chez M. LECOTTIER, relieur, rue du Petit-Maure. (283)

## GRANDE BAISSÉ DE PRIX OFFERTE AUX DAMES

# LA FRANCE ÉLÉGANTE

(Journal des Salons et des Modes parisiennes. — Directrice: M<sup>me</sup> la comtesse DASH)

Voulant faire profiter ses abonnés des avantages de la nouvelle loi qui réduit de moitié les droits de poste sur les publications périodiques, ne coûte plus, pour Paris, que 15 fr. par an; six mois 8 fr.; trois mois 5 fr.; et pour les départements, la Corse et l'Algérie, que 18 fr. par an; 10 fr. pour six mois; 6 fr. pour trois mois; ce qui ne l'empêche pas de conserver sa supériorité de rédaction et de paraître toujours trois fois par mois, soit 36 fois par an, avec trente gravures de modes coloriées, quinze planches de dessins de broderies par M. Mille, notre premier dessinateur en ce genre, quinze planches de patrons de grandeur naturelle pour robes chapeaux, manteaux, vêtements d'enfants, lingerie, etc., environ quarante morceaux de musique pour chant et piano, et une multitude de dessins et modèles pour travaux de dames, en tapisserie, filet, crochet, tricot, etc.

Tous les journaux de modes ne paraissant qu'une fois par mois coûtent 10, 12 et 14 fr. par an.

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois, au gré du souscripteur. — Bureaux à Paris, 30, rue des Jeûneurs. — Envoyer franco un bon sur la poste à l'ordre du Directeur ou s'adresser aux libraires et aux messageries.

Pour la BELGIQUE, on reçoit les abonnements au même prix que pour la France, à l'Office de publicité, 39, rue Montagne-de-la-Cour, à Bruxelles.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,